Image not found or type unknown

pénétration dans l'enceinte de propriété sans autorisation, des agents enedis.

Par **Jocks**, le **08/05/2021** à **08:22**

Bonjour,

Cela fait 2 fois que des agents d'Enedis rentrent chez moi - pas dans le domicile en propre, mais dans le jardin - sans y être invités, sans sonner, sans autorisation, afin de proposer des services commerciaux.

Hier, celui qui est venu a fait pire, il s'est promené autour de la maison, dans le jardin, dixit les enfants qui l'ont repéré avant de prévenir mon épouse qui étant à l'intérieur ne l'avait pas vu, pour finalement proposer des services de pompe à chaleur, isolation, tarifs fixes d'électricité.

Il se pourrait que de soit un escroc, mais il avait bien la tenue enedis.

De plus, leurs services harcèlent mon épouse au téléphone qui en a ras le bol.

Nous souhaiterions porter plainte contre cette pratique, comment procéder, vu qu'aucun numéro de téléphone en ce sens n'est disponible sur le site d'enedis.

Merci de vos éclaircissements.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **08/05/2021** à **08:31**

Bonjour,

Il serait quand même étonnant que ce soit des agents du gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité et qui a priori n'a rien à vendre et n'est pas à confondre avec un fournisseur d'électricité même si c'est une filiale de celui historique...

Par **Jocks**, le **08/05/2021** à **09:45**

Bonjour,

Merci de votre réponse. Cependant il portait bien la tenue d'Enedis. Ce qui m'étonne aussi. L'habit ne fait pas le moine mais quoi qu'il en soit, il y a bien intrusion dans propriété privée. Que ce soit Enedis ou autre, quelle serait la procédure dans ce cas ? Merci.

Par **P.M.**, le **08/05/2021** à **10:00**

Vous pourriez déposer plainte contre X mais sans aucun indice précis, il y a peu de chance qu'elle aboutisse...

Si cela se reproduisait les agents de tels organismes sont en général porteurs d'une carte de service...

Par **Jocks**, le **08/05/2021** à **14:11**

Je vous remercie pour vos réponses.

Nous prendrons toutes les dispositions pour identifier et photographier ce type de démarche si cela se reproduit, pour effectivement faire un dossier étayé.

Bien cordialement.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés